

17

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE A L'ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE

Administré par un syndicat mixte comprenant la Ville de Metz, l'Etat DRAC Lorraine et la Région Lorraine, l'Orchestre a obtenu le label National du Ministère de la Culture et rayonne notamment à travers l'accompagnement des productions de l'Opéra-Théâtre mais aussi de la programmation spécifique à l'Arsenal lui conférant un rôle singulier dans la vie culturelle messine.

Dans le cadre du budget primitif, le Conseil Municipal a acté le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 923 610 euros à l'Orchestre National de Lorraine soit une subvention en augmentation par rapport à 2009 de 0,94% (+ 18110 €).

Néanmoins, les dépenses nouvelles liées à l'installation de l'Orchestre National de Lorraine dans les locaux de Belletanche avaient été insuffisamment prises en compte dans le calcul de cette contribution. Pour permettre à L'ONL d'absorber ces dépenses nouvelles, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention complémentaire de 40 000 € portant la subvention totale à 1 963 610 € soit une augmentation de 3,05% par rapport à 2009.

La subvention totale 2010 représente ainsi 32% du budget global de l'ONL.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE A L'ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 6 octobre 2010

Vu l'article L2311.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du Budget Primitif 2010,

DÉCIDE de verser une participation financière complémentaire d'un montant de 40 000 euros à l'Orchestre National de Lorraine,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE